

Association PanRa Studio
71 chemin des Ardans
01500 DOUVRES

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 06 Novembre 2022

Le 06 Novembre 2022 à 15 heures, les fondateurs de l'association PanRa Studio se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège social de l'association.

Sont Présents :

- *MOUGEOT Bastien, résidant au 71 chemin des Ardans, 01500 DOUVRES*
- *ALLARY--NAUTON Pierre, résidant au 277 avenue des Près d'Arènes, 34000 Montpellier*

L'assemblée générale désigne *MOUGEOT Bastien* en qualité de président de séance et *ALLARY--NAUTON Pierre* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association et de son logo;
- présentation du projet de statuts;
- présentation du projet de règlement intérieur;
- adoption des statuts et des cotisations annuelles;
- désignation des premiers membres du conseil;
- attribution des pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Le président ouvre la discussion.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : Après exposition du projet par le président de séance, l'assemblée générale décide à l'unanimité de constituer une association dénommée PanRa Studio, dont le siège social sera 71 chemin des Ardans, 01500 DOUVRES et dont l'objet sera de réaliser des projets et des événements audiovisuels et artistiques à but non lucratif.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- Bastien MOUGEOT de nationalité française, résidant au 71 chemin des Ardans, 01500 DOUVRES et Etudiant en BTS Audiovisuel.
- ALLARY--NAUTON Pierre de nationalité française, résidant au 277 avenue des Près d'Arènes et Etudiant Technicien Supérieur de Laboratoire Spécialisé en Biologie Moléculaire.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant dans 3 ans.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent chacun qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'exercer cette responsabilité

4^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte le règlement intérieur dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} délibération : La cotisation annuelle pour les membres est fixé à 10.00 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

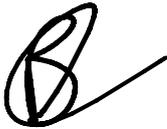
6^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte le logo de l'association. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. Bastien MOUGEOT afin d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association, de déclaration de l'association et d'insertion d'un extrait de cette déclaration au journal officiel.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandent la parole. La séance est levé à 16h35.

Le président de séance :

Bastien MOUGEOT



Le secrétaire de séance :

Pierre ALLARY--NAUTON

